



DU MARDI 9 JANVIER 2018

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, - MM LAIGNEL, BÉNARD, BRIBET, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

Pouvoirs : M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL
Mme VALLÉRIE donne pouvoir à M POINTE
M LE TIRANT donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER

Secrétaire de séance : Mme DUREUIL-BOULLIER

La séance s'ouvre à 20h30

1 délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour du 9 janvier 2018, adoptée à l'unanimité des présents : prix des publicités dans le journal communal.

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 12 décembre 2017 à l'unanimité

DELIBERATIONS

1- Règlement des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des investissements budgétaires en 2017

Il est demandé d'autoriser M le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % d'investissements ouverts au budget 2017 soit :

- 4.000 € pour les immobilisations incorporelles – Etudes (chapitre 20)
- 21.022 € pour les immobilisations corporelles – Mobilier (chapitre 21)
- 25.561 € pour les immobilisations en cours (chapitre 23)

Vote : adopté à l'unanimité des présents

2- Délibération concernant le CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)

Suite au transfert de la compétence voirie au niveau de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, la Communauté de communes demande le transfert de sommes de la part des communes. Un vote doit être fait sur la méthode de calcul : 1/3 longueur voies communales, 1/3 nombre d'habitants, 1/3 potentiel fiscal de la commune. Tous les ans, le montant sera imputé sur le budget communal, cela représente la somme de 7.649,55 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte cette décision à l'unanimité des présents

3- Phasage des travaux du lotissement du Pré d'Oisy

Suite à la rencontre du 19/12/2017, l'aménageur demande de réduire le délai du démarrage de la phase 2 (commercialisation) pour vendre plus vite en lien notamment avec le dispositif prêt à taux 0 et pour réduire la durée des travaux sur les voiries notamment sur la RD214. L'école dispose de 2 classes libres donc un potentiel de 50 élèves. Cette réduction de la durée de commercialisation permettrait de réduire d'un an la durée des travaux sur les voiries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la réduction du délai de démarrage de la phase 2.

Vote : 12 pour, 2 contre, 1 abstention

4- Délibération supplémentaire non prévue à l'ordre du jour du 9 janvier 2018, adoptée à l'unanimité des présents : prix des publicités dans le journal communal.

M le Maire propose un nouveau tarif à 200 € pour les publicités occupant une page entière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte ce nouveau tarif à 200 €.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

Informations diverses

Chemin des Victoires : le projet des constructions semble à l'arrêt.

Gaz : la négociation est terminée. La DSP est signée avec une prise en compte du lotissement du Pré d'Oisy, 9 branchements entre Fontaine Etoüpefour et la mairie, et le raccordement de l'école, la salle polyvalente et la mairie. Une réunion publique est prévue le jeudi 25/01/2018 à 19h. Un salon « chauffage » est prévu le samedi 10/02/2018 de 10h à 17h en mairie.

Salle polyvalente : l'architecte propose une rencontre le 18 janvier avec les élus.

Chemin du Mont : démolition et projet de 3 maisons par Calvados Habitat.

Départ de Sébastien Bribet à 22h

Préparation Budget 2018 : prévision des travaux

- Salle polyvalente
- Alimentation en gaz de l'école et de la salle polyvalente
- Sécurisation de l'entrée de bourg côté Gavrus
- Cantine éphémère liée aux travaux

Chaque commission doit préparer son budget pour fin janvier

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : 2 chemin Haussé et 4 route de l'Eglise

Dépôt de déclaration préalable : néant

Dépôt de permis de construire : chemin des Victoires, maison individuelle

Séance levée à 22h30

Le prochain conseil aura lieu le 13 février 2018

Le secrétaire de séance
Céline DUREUIL-BOULLIER



Le Maire
Georges LAIGNEL

